

## Association PARTAGE LA VIE – suisse (PLV)

### Mentions légales

#### Précision

L'égalité des genres est une préoccupation majeure pour PLV dans les pays en développement, tout comme en Suisse. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de formuler les textes de ce site internet de manière à respecter cette égalité. Si nous l'avons oublié à un endroit, d'autres formes sont néanmoins indiquées de la même manière.

#### Association Partage la Vie

1009 Pully  
Suisse  
info@partagelavie.org  
partagelavie.org  
N° du registre du commerce : en cours

#### Gestion des fonds récoltés

Le travail de PLV est en grande partie financé par des donateurs/trices privés/es, des fondations et des entreprises.

#### Code d'éthique

La vérification que PLV gère et utilise correctement les dons est effectuée par la fondation Code d'honneur ([www.ehrenkodex.ch/fr](http://www.ehrenkodex.ch/fr)). Le label de qualité Code d'honneur est régulièrement réattribué aux organisations chrétiennes qui sont en accord avec les principes du Code d'honneur.

#### Exonération des dons

Les dons à PLV sont déductibles des impôts en Suisse.